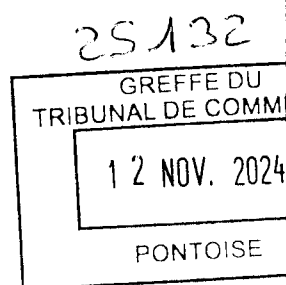


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/11/2024 - 25132 - 2016 B 02791 - 821 037 140 - AARON'S BARBER



COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

AARON'S BARBER SARL

14 RUE DU GENERAL DE GAULLE
95880 - ENGHEN-LES-BAINS
Tél :
Mail : nadir_00@hotmail.fr

Cabinet Mohsen MAAOUIA
5/7 rue Pleyel
Immeuble Carré Pleyel
93200 - Saint-Denis

Tél : 06 13 45 74 12
Mail : maaouiamohsen@gmail.com
Site : www.mm-expertise-comptable.com

Identification		F-IDENTIF (2024)
A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation du déclarant :	821037140, AARON'S BARBER SARL, S01, 14 RUE DU GENERAL DE GAULLE, ENGHIEEN-LES-BAINS, 95880, FR	
Référence d'obligation fiscale :	IS1	
Code activité NAF :	9602A	
Désignation du conseil :		
B - RÉGIME FISCAL		
Catégorie fiscale :		BI
Régime fiscal :		RS
Code IS/IR - BIS (si catégorie fiscale = BIC/IS) :		IS
Cession / cessation d'activité ou décès de l'exploitant :		
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration :		NOR
C - PÉRIODES		
Date de début de l'exercice ou période N :		01/01/2023
Date de clôture de l'exercice ou période N :		31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N :		12
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) :		12
D - MONNAIE		
Code monnaie :		EUR

1 - BILAN SIMPLIFIÉ											N° 2033 A (2024)		
											Néant		☐
Actif					Brut		Amortissements - Provisions			Net			
					1		2			3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {		Fonds commercial *		010		012						
			Autres *		014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	14 997	030	10 428	4 569						
	Immobilisations financières * (1)		040	8 000	042		8 000						
	Total I (5)		044	22 997	048	10 428	12 569						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052						
		Marchandises *			060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066							
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *		068		070		0					
		Autres *		072	1 146	074		1 146					
	Valeurs mobilières de placement			080		082							
	Disponibilités			084	6 071	086		6 071					
	Charges constatées d'avance *			092		094							
	Total II			096	7 217	098		7 217					
Total général (I + II)					110	30 214	112	10 428	19 786				
PASSIF										Exercice N NET			
										1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1 500			
	Ecart de réévaluation								124				
	Réserve légale								126	117			
	Réserves réglementées *								130				
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132			
	Report à nouveau								134	-963			
	Résultat de l'exercice								136	-4 850			
	Subventions d'investissement								137				
	Provisions réglementées								140				
	Total I								142	-4 195			
Provisions pour risques et charges								Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	3 094			
	Dettes fiscales et sociales		(	dt montant de la TVA			169	10 291	)	172	18 005		
	Comptes courants d'associés								173	342			
	Autres dettes								175	2 541			
	Produits constatés d'avance								174				
	Total général (I + II + III)								180	19 786			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	0			
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice		182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199	0		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)										N° 2033-B-SD (2024)	
										Neant	☐
A – RÉSULTAT COMPTABLE											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210			
	Production vendue	Biens				215		214			
		Services *				217		218	102 049		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
	Production immobilisée *							224			
	Subventions d'exploitations reçues							226			
	Autres produits							230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	102 049		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234			
	Variation de stocks (marchandises) *							236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	6 744		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240			
	Autres charges externes * :			(dont crédit-bail : - mobilier :		- immobilier :		)	242	21 818	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *					243	956	)	244	1 928	
	Rémunérations du personnel *							250	70 572		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	1 818		
	Dotations aux amortissements *							254	2 368		
	dont amortissement du fonds de commerces							255			
	Dotations aux provisions							256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		}	262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
Total des charges d'exploitation (II)							264	105 248			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	-3 199		
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)			294			
Produits exceptionnels (IV)								290			
Charges exceptionnelles(VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		}	300	1 651	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306			

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)											310	-4 850
B – RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		314	4 850	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318				
	Provisions non déductibles *							322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)							324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	1 651				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un créditbail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987				342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989							
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138							
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre mer	344							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345										
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346				350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648						
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641						
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990						
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354	3 199	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356				
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	3 199	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

B – RÉSULTAT FISCAL (EXTENSION)	
Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
amendes	1 651

Divers à déduire	
Libellé	Montant

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES											N° 2033-C-SD (2024)			
											Néant		☐	
I	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406					
		Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426					
	Constructions		430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers		450	8 535	452		454		456	8 535				
	Matériel de transport		460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles		470	6 462	472		474		476	6 462				
Immobilisations financières			480	8 000	482		484		486	8 000				
TOTAL			490	22 997	492		494		496	22 997				
II	AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial			495		497		498		499					
Immobilisations corporelles			500		502		504		506					
	Terrains		510		512		514		516					
	Constructions		520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	3 517	542	1 076	544		546	4 593				
	Matériel de transport		550		552		554		556					
Autres immobilisations corporelles			560	4 543	562	1 292	564		566	5 835				
TOTAL			570	8 060	572	2 368	574		576	10 428				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des imm.	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle	Prix de cession*		Plus ou moins-values							
							Court terme*	Long terme						
	(1)	(2)		(3)	(4)		(5)	19 % (6)		15 % ou 12,8 % (7)		0 % (8)		
TOTAL	578		580	582		584	586	581	587		589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590	583	594		595			
TOTAL							596	585	597		599			

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS										N° 2033-D-SD (2024)																	
										Néant		☐															
I												RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
A - NATURE DES PROVISIONS														Montant au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : reprises de l'exercice				Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires										600				602				604				606			
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %										601				603				605				607			
		Autres provisions réglementées *										610				612				614				616			
		Provisions pour risques et charges										620				622				624				626			
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations										630				632				634				636			
		Sur stocks et en cours										640				642				644				646			
		Sur comptes clients										650				652				654				656			
		Autres provisions pour dépréciation										660				662				664				666			
		TOTAL										680				682				684				686			
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES																											
Fonds commercial										681				683													
Autres Immobilisations Incorporelles										700				705													
Terrains										710				715													
Constructions										720				725													
Installations techniques, matériel et outillage										730				735													
Inst. générales, agencements et aménagements divers										740				745													
Matériel de transport										750				755													
Autres immobilisations corporelles										760				765													
TOTAL										770				775													
C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																											
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																											
										Total à reporter		780															
II												DÉFICITS REPORTABLES															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)										982		13 830															
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis				Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter																			
Déficits imputés										983																	
Déficits reportables										984		13 830															
Déficits de l'exercice										860		3 199															
Total des déficits restant à reporter										870		17 029															

IV	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	2 010
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	2 078
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		N° 2033-E-SD (2024)	
Néant		☐	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	376	3	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	102 049	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	102 049	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ¹			
Achats	121	10 828	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	6 323	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	11 411	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	28 562	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	73 487
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	73 487	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE. cocher la case ci-contre	020	☐			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	102 049	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2023	016	31/12/2023	
Date de cessation					

¹ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Repartition des salariés ».

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					N° 2033-F-SD (2024)	
					Néant	☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100	
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Désignation				Nbre de parts	% de détention	
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Désignation	Lieu de naissance		Date de naissance	Nbre de parts	% de détention	
EDKHO NADIR, M, 31 AVENUE MARIE, SOISY-SOUS-MONTMORENCY. 95230, FR	CASABLANCA, 99, MA		23/09/1996	50	50	
JAAFARI KHALID, M, 18 RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER, ABLEIGE. 95450, FR	CASABLANCA, 99, MA		20/04/1982	25	25	
JAAFARI LATIFA, MME, 31 AVENUE MARIE, SOISY-SOUS-MONTMORENCY. 95230, FR	CASABLANCA, 99, MA		21/07/1966	25	25	

FILIALES ET PARTICIPATIONS				N° 2033-G-SD (2024)	
				Néant	☒
I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		905			
Désignation					% de détention

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT (art 219 I b du CGI, art 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)		CALC219BF4 (2024)
Identification de la société		
Adresse du siège social si différente		
I - RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
A	Résultats imposables dans les condition de droit commun	
Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs		a
Dont plus-value nette à court terme		b
Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice		c
B	Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
Plus-values nette à long terme de l'exercice		d
Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		e
Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice		f
I - BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12		g
Dont plus-value nette à court terme imposable		h
Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-values nette à court terme de l'exercice		i
Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		j
Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		k
Total des lignes h à k		
III - BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a-c-h-i)		l
IV - PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19% (d-j-k)		m

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					N° 2065-SD (2024)	
Si PME innovantes					☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
				Adresse du siège social :		
				14 RUE DU GENERAL DE GAULLE, ENGHEN-LES-BAINS, 95880, FR		
				Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:						
B ACTIVITÉ						
Activités exercées		BARBIER COIFFEUR			Si vous avez changé d'activité	
☐						
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)						
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
						3 199
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values						
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				☐
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité						
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%						
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ						
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%						
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)						
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					☐	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays						

G	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE		
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé Quadra
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr			
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Prestataire :	
NOM ET ADRESSE DES COMPTABLES			
Adresse		Cabinet Mohsen MAAOUIA, Expert-comptable, 5/7 rue Pleyel, Immeuble Carré Pleyel, Saint-Denis. 93200. FR. 0613457412	
		Salarié(S) / Indépendant(I) 1	
NOM ET ADRESSE DES CONSEILS			
Adresse			
		Salarié(S) / Indépendant(I)	
NOM DU CGA OU DU VISEUR CONVENTIONNÉ			
Adresse			
Visa CGA		Viseur conventionné	
☐		☐	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD										N° 2065 bis-SD (2024)						
Néant													☐			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions (1)				payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres				b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)										c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)																
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j						
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)						
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI); * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:											
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements								
1			2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
L RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
RÉMUNÉRATIONS								MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À 0 %, 15% ou 19 %								
										0%		15%		19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				70 572				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
								MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								MVLT réalisée au cours de l'exercice								
								MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX						N° 2067-SD (2024)			
A – FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉS : v notice (1)									
NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ, ADRESSE COMPLÈTE									
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES				
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice (2))	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice (3))	Valeur des avantages en nature (v. notice (4))	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice (5))	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice (6))	aux véhicules et autres biens (v. notice (7))	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice (8))	TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

TOTAUX

B – AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		713
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		896
Totaux		1 608

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice (1)) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables (9)	
- de l'exercice.....(total col. 9 + total col. 10) (10)	1 608	- de l'exercice..... (10)	
- de l'exercice précédent (10)	1 975	- de l'exercice précédent (10)	
Date	14/05/2024		
Nom et qualité du signataire	NADIR EDKHO, GERANT, M, ENGHEN-LES-BAINS		

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
AARON'S BARBER
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 Euros
Siège Social : 14, rue du Général De Gaulle
95880 Enghien les Bains
RCS de Pontoise 821 037 140

L'an 2024 le 15 juillet à quinze heures, les associés de la société "AARON'S BARBER" Sarl au capital de 1 500 euros, se sont réunis au siège social à Enghien les Bains, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

sont présents:

M.JAAFARI Khalid, titulaire de 25 parts
M.EDKHO Nadir, titulaire de 50 parts.
Mme JAAFARI Latifa, titulaire de 25 parts

Qui détiennent 100 parts sur un total de 100 parts représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée est présidée par M.EDKHO Nadir, associé.

Le président rappelle l'ordre du jour:

Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2023
Approbation de ces comptes et du rapport de gestion

EW

Affectation des résultats de l'exercice.

Quitus au Président

Questions diverses

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, personne ne demandant la parole, le président mes successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte de la Présidence de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée de l'inventaire et les comptes annuels soumis à son approbation.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice 2023, tel qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître, que ledit exercice, un résultat déficitaire de 4 850,00 euros.
En conséquence, elle donne au Gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de procéder aux affectations suivantes

EK

-Au report à nouveau pour 4 850,00 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal qui a été signé par le président.

